

Extrait du compte rendu de la 501e réunion du Conseil de l'UEO (17 décembre 1975)

Légende: Lors de la 501e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), tenue le 17 décembre 1975, les délégations reviennent sur la question 160 posée par M. Krieg, membre de l'Assemblée. Le parlementaire demandait en effet si les forces nucléaires dont disposent deux pays membres de l'UEO, à savoir la France et le Royaume-Uni, pourraient être susceptibles de jouer un rôle dans un système de défense occidental fondé sur une riposte nucléaire sélective. Le Conseil doit cependant constater qu'il n'arrive pas à se mettre d'accord sur un texte de réponse.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 501e réunion du Conseil de l'UEO tenue le 17 décembre 1975. 17.12.1975. CR (75) 14. 1 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1975, 01/05/1975-30/04/1976. File 202.413.22. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_501e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_17_decembre_1975-fr-419d2762-8165-458e-b691-523483a70b10.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

IV. QUESTION CONCERNANT L'ASSEMBLEE

Vingt et unième session ordinaire (deuxième partie)
de l'Assemblée, et notamment recommandations
transmises au Conseil

(Doc. C (75) 166)

1. Avant d'évoquer les récents débats de l'Assemblée et leurs suites, le PRÉSIDENT rappelle que les réponses aux Recommandations Nos 260, 263, 264 et 265 ainsi qu'aux questions écrites Nos 163 et 164, approuvées par les délégations suivant la procédure écrite comme convenu par le Conseil, avaient été transmises à l'Assemblée avant l'ouverture de sa session (cf. doc. C (75) 164, 163, 165 et 162).

Le CONSEIL en prend note.

2. A propos de cette session, qui s'est tenue du 1^{er} au 4 décembre à Paris, le PRÉSIDENT rappelle un point concernant la question écrite No 160. Le Conseil, n'ayant pas pu se mettre d'accord sur un texte de réponse, avait décidé à sa réunion du 13 novembre que si l'Assemblée rappelait la question, son Président devrait expliquer oralement au Président de l'Assemblée que le Conseil n'est pas en mesure de répondre.

Pendant la session, un membre de l'Assemblée, M. Radius, au cours d'une de ses interventions, a demandé à M. Dalvit, secrétaire d'Etat italien à la défense, pourquoi le Conseil n'avait pas encore donné de réponse. M. Dalvit a répondu qu'il n'était pas en mesure de s'exprimer sur ce point. Le fond du problème avait été évoqué précédemment par M. de Montesquiou dans une question posée à M. Luns.

Le Président voudrait seulement demander s'il semble opportun aux délégations qu'il prenne maintenant contact avec M. Nessler dans le sens convenu le 13 novembre ou si le Conseil confirme sa décision d'attendre que l'Assemblée revienne éventuellement sur la question.

M. von HASE estime que le Conseil n'est pas tenu de réagir à une remarque faite au cours de débats de l'Assemblée et qu'en l'occurrence il peut parfaitement attendre une initiative officielle de celle-ci. Il est donc partisan de laisser les choses en l'état.

M. de BEAUMARCHAIS signale que le Ministre français des affaires étrangères a été saisi d'une question posée à l'Assemblée nationale par le même ^{un autre} parlementaire. Ce dernier a demandé à M. Sauvagnargues, dans des termes très précis, pourquoi le Conseil n'avait pas répondu à la question écrite No 160.

Avec l'accord de toutes les délégations, il est convenu de s'en tenir à la décision prise à la dernière réunion, telle qu'elle a été rappelée plus haut.